



Désignation d'un élément du patrimoine immatériel

Présentation

La *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) confère au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de désigner des éléments du patrimoine immatériel (article 13).

Pour établir l'intérêt patrimonial d'un élément immatériel, le ministre utilise la [méthode d'évaluation](#) révue par la Loi (article 11.1, paragraphe 2). Le ministre s'est également doté de [lignes directrices](#) concernant la désignation d'un élément du patrimoine immatériel.

Il est possible de proposer au ministre la désignation d'un élément du patrimoine immatériel en utilisant le présent formulaire. La personne faisant la proposition est invitée à fournir toute l'information dont elle dispose sur l'élément du patrimoine immatériel concerné.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements personnels recueillis au moyen du présent formulaire seront conservés de façon sécuritaire et ne seront rendus accessibles qu'aux seules personnes autorisées à traiter cette proposition.

Définition

Le **patrimoine immatériel** est défini dans la *Loi* comme « les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis [sic] de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public » (article 2).

Le patrimoine immatériel comprend des éléments d'une grande diversité allant du [jeu d'accordéon diatonique](#) aux [traditions du temps des sucres](#), en passant par la [meunerie artisanale](#), le [katajjanig](#) ou le [fléché](#). Il couvre un large éventail de savoir-faire traditionnels qui relèvent de secteurs d'intervention tout aussi diversifiés : arts, métiers d'art, construction, agroalimentaire, santé, sports et loisirs.

1. Identification de l'élément

Nom :

Inscrivez le nom utilisé couramment ou qui représente le mieux l'élément du patrimoine immatériel. Il ne s'agit pas nécessairement du nom sous lequel sera connu l'élément patrimonial s'il est désigné. La dénomination de l'élément devrait correspondre à un procédé, à une action ou à une activité, étant donné que la désignation concerne la manifestation concrète d'un savoir-faire, d'une connaissance, d'une pratique, d'une expression ou d'une représentation (exemples : la pratique du canot à glace sur le fleuve Saint-Laurent, la fabrication de l'accordéon diatonique et la meunerie artisanale).

1. Identification de l'élément (suite)

Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser l'[annexe I](#).

Description de l'élément :

Fournissez des précisions sur l'élément du patrimoine immatériel tel qu'il s'observe aujourd'hui. Incluez de l'information, notamment, sur ses modes de transmission, sa vitalité ou sa fragilité, les personnes qui le pratiquent et le transmettent, son contexte de réalisation ou de pratique, son évolution et ses adaptations.

2. Intérêt patrimonial de l'élément

Si vous manquez d'espace, veuillez utiliser l'annexe II.

Fournissez des informations pour aider le Ministère à établir l'intérêt patrimonial de l'élément, selon les critères d'évaluation définis dans la [méthode d'évaluation](#), par exemple sur les :

- repères historiques de l'élément au Québec (présence sur le territoire);
- particularités de l'élément qui permettent de le considérer comme étant représentatif ou caractéristique de la culture au Québec;
- signes d'adaptation de l'élément au contexte (économique, culturel, démographique, etc.), à l'environnement ou au milieu de vie dans lequel il évolue;
- indices relatifs au sentiment de continuité, d'appartenance, d'identité ou de fierté que procure l'élément au-delà de la communauté ou du groupe qui le transmet;
- causes et conséquences de la fragilité de l'élément, des menaces qui pèsent sur lui;
- pistes de solutions ou d'actions en faveur de la vitalité de l'élément.

3. Informations complémentaires

Ajoutez ici toute autre information pertinente pour la compréhension et l'analyse de la proposition de l'élément.

Votre proposition doit aussi prendre en considération l'aspect de l'opportunité d'accorder le statut légal. Vous devez donc fournir ici de l'information sur un événement ou un anniversaire à venir qui rendrait cette désignation particulièrement opportune, le cas échéant.

Mentionnez des démarches qui auraient été entreprises auprès d'autres instances (municipalité, organisme, etc.) en faveur de la valorisation de cet élément.

4. Documentation en appui

- Documents de référence pertinents**
Étude patrimoniale, article, document audiovisuel, document relatif à l'histoire de l'élément, archives, etc.
Fournissez les références bibliographiques exactes.
- Documentation visuelle**
Photographies récentes et anciennes représentant l'exercice d'un savoir-faire ou d'une pratique. Indiquez la source de chaque image.
- Documents d'appui à la proposition de désignation**
Compte rendu d'une consultation, pétition, lettre, résolution, etc. Il est essentiel de démontrer la reconnaissance de l'élément par la collectivité.

5. Identification de la personne ou de l'organisme faisant la proposition

Nom de la personne ou de l'organisme qui fait la proposition :
S'il s'agit d'un organisme, inscrivez le nom de sa représentante ou de son représentant.

Adresse (numéro, rue, ville, village ou municipalité et province) :

Téléphone :

Courriel :

6. Signature

Signature :

Date (aaaa-mm-jj) :

ENVOI DU FORMULAIRE

Le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui l'accompagnent doivent être envoyés au ou à la registraire du patrimoine culturel par courriel, à registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca, ou par la poste, à :

Registraire du patrimoine culturel
Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5

ANNEXE I - Identification de l'élément (suite)

Description de l'élément

